

**Procès-verbal de l'assemblée de la commune**  
**municipale du 28 novembre 2022**

Il est 20 h 05 à l'horloge lorsque le président, M. MS, ouvre l'assemblée qui a été convoquée régulièrement par le Journal officiel n° 41 du 17 novembre 2022 ainsi que par l'usage local.

Sont désignés scrutateurs : MM JPQ et TV.

M. MS donne connaissance de l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2023 ; discuter et voter les budgets de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les différentes taxes et la quotité d'impôts.
3. Election des membres des commissions d'école, de vérification des comptes, d'estimation, des pâturages et des chemins.
4. Autoriser le Syndicat des communes des Franches-Montagnes à céder le droit d'emption dont il est titulaire sur l'immeuble Fl. 3371 du ban du Noirmont au Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes
5. Autoriser le Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes à exercer ledit droit d'emption aux mêmes conditions que celles qui lient le Syndicat des communes des Franches-Montagnes, en particulier au prix de Fr. 2'150'000.- et lui donner compétence pour le financement
6. Autoriser le Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes à entreprendre et conclure les démarches permettant d'attribuer les travaux de viabilisation du Plan Spécial régional « ZAIC-FM – Les Voirgeolets » concernant le site du Noirmont et lui donner compétence pour le financement
7. Divers et imprévus.

Les 11 citoyens présents acceptent l'ordre du jour tel que présenté. Le droit de vote n'est pas contesté.

**1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

La secrétaire, Mme SG donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 29 août 2022. Le PV est accepté à l'unanimité.

## 2. Budget 2023 ; discuter et voter les budgets de fonctionnement et d'investissement, ainsi que la quotité d'impôts.

La caissière présente le budget élaboré par le Conseil communal. Les Fr. 763'740.-- de charges et les Fr. 773'740.-- de revenu laisse un bénéfice de Fr. 10'000.--. La discussion n'est pas utilisée et M. MS passe au vote le budget et les taxes qui sont inchangées et, ces deux points sont approuvés à l'unanimité.

## 3.Election des membres des commissions d'école, de vérification des comptes, d'estimation, des pâturages et des chemins.

Mme CO, conseillère communale, confirme que les 2 personnes nommées en août dernier, à savoir MM BG et BDS, continuent leur mandat de membres de la commission d'école.

Mme CC, conseillère communale, indique que, dans le cadre de la commission de vérification des comptes, Mme SR et M. YS repartent pour une législation. Une personne étant encore nécessaire, c'est Mme RMJ qui a accepté de rejoindre la commission.

Mme le Maire, AE, indique que 5 personnes font parties de la commission d'estimation. M. BG ayant atteint le maximum de périodes autorisées, la commission fonctionnera avec les 4 titulaires, soit Mme MVA et MM GB, MC et RC, tous d'accord de poursuivre.

M. QG mentionne qu'en plus d'un membre du conseil, la commission des pâturages sera composée de M. VQ, titulaire ainsi que de M. JO qui remplace M. PG ; à noter que ce dernier, bien qu'étant d'accord de continuer, n'a finalement pas été retenu par le conseil en raison des projets professionnels et personnels de M. PG.

M. AL fait part qu'en plus d'un membre du conseil, la commission des chemins, suite à la renonciation de poursuivre de M. TB, propose M.GB pour rejoindre M. DG, titulaire et favorable à poursuivre cette responsabilité.

L'assemblée a, à une large majorité, accepté de nommer toutes les personnes précitées dans les différentes commissions.

## 4.Autoriser le Syndicat des communes des Franches-Montagnes à céder le droit d'emption dont il est titulaire sur l'immeuble Fl. 3371 du ban du Noirmont au Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes

Mme AE présente ce point et y inclus les 2 suivants dans ses explications étant donné qu'ils sont liés.

Notre commune a accepté en 2020 d'acquérir, comme les autres communes franc-montagnardes, un feuillet au Noirmont pour l'installation d'une zone d'activité. En 2021 St-Brais a accepté d'adhérer au nouveau syndicat d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes ainsi qu'approuver le règlement y relatif.

Cette fois, c'est pour donner l'aval à la transmission du droit d'emption, du syndicat des communes au nouveau syndicat, puis de lui transmettre les différentes compétences que les citoyens sont amenés à voter.

5. Autoriser le Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes à exercer ledit droit d'emption aux mêmes conditions que celles qui lient le Syndicat des communes des Franches-Montagnes, en particulier au prix de Fr. 2'150'000.- et lui donner compétence pour le financement

Mme AE, maire, a résumé ce point dans le précédent.

6. Autoriser le Syndicat de la Zone d'Activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes à entreprendre et conclure les démarches permettant d'attribuer les travaux de viabilisation du Plan Spécial régional « ZAIC-FM – Les Voirgeolets » concernant le site du Noirmont et lui donner compétence pour le financement

Mme AE, maire, a résumé ce point dans le numéro 4 de l'ordre du jour.

A l'issue de quelques petites questions, M. MS constate que l'assemblée souhaite vote les points 4 à 6 en un bloc. Il en résulte une unanimité de oui pour les 3 sujets.

## 7. Divers et imprévu

Mme RM J, suite à sa question lors de la dernière assemblée au sujet du prix de location des bennes de l'écopoint, demande ce qu'il en est. Elle prend note, par M. AL, qu'il n'est pas possible de fournir de chiffre étant donné les fluctuations actuelles des différents prix.

Mme PG s'inquiète des déchets inertes laissés en bord de route au Péquie vers la maison acquise par la société IM. Mme le Maire lui répond que des contacts ont été pris avec le propriétaire, mais sans résultat et il n'est pas facile de joindre cette personne. L'enlèvement sera suivi de prêt.

M. ML demande s'il serait possible d'abattre les frênes malades au Péquie afin de redonner de la vue aux habitants du quartier. M. QG, conseiller communal va voir avec le garde forestier.

M. JPQ indique qu'il termine en fin d'année son mandat au sein de la commission des écoles secondaires et qu'il serait bien que St-Brais retrouve quelqu'un. Mme CO, membre du comité indique que le sujet n'a pas encore été discuté.

Mme AE prend la parole et indique que cette assemblée est un peu spéciale car elle marque la dernière de Mme SG, secrétaire-caissière communal, de M. MS, président des assemblées et de M. QG, conseiller communal. Au nom du conseil communal, elle remercie ces 3 personnes, leurs souhaite bon vent pour la suite et leurs remet une attention.

Il est également précisé que le conseil a nommé Mme EB de Lajoux en remplacement de la secrétaire-caissière. Mme EB commencera le 1<sup>er</sup> février 2023. Jusque-là, Mme SG assurera les tâches administratives. Mme AE précise que 18 postulations ont été reçues, aucune venant de St-Brais.

Mme le Maire parle également en 2 mots du PRU (point de rencontre d'urgence) en cas de pénurie d'électricité et de la nécessité de maintenir un point de rencontre pour que les appels aux services de secours soient assurés.

La parole n'est plus utilisée et il est 20 h 55 lorsque le président remercie et lève l'assemblée.

Au nom de l'assemblée de la commune municipale

Le président

La secrétaire

MS

SG